

**FO**  
DGFiP

**SYNDICAT  
NATIONAL  
DES  
FINANCES  
PUBLIQUES**

**Section de la NOUVELLE-CALÉDONIE**

Direction des Finances Publiques

4 rue Paul Montchovet - "Waruna 1" - BP E4

98848 NOUMEA CEDEX

00-00-27-92-00

fo.caledonie@dgfip.finances.gouv.fr

**988**

M. Le Président du Comité Technique de la DLFIP en Nouvelle-Calédonie,

A l'ordre du jour de ce CTL du 28 septembre 2020, vous avez inscrit le point du recrutement au 1<sup>er</sup> septembre d'un agent de catégorie B en contrat de 3 ans sur le poste « à profil » d'assistant de direction.

Quelles qu'en soient les motivations, aussi légitimes puissent-elles vous sembler, ce type de recrutement sur des emplois permanents, facilité par la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, constitue pour Force Ouvrière une atteinte inacceptable aux valeurs et garanties inscrites dans le statut général des fonctionnaires depuis sa création en 1946.

Monsieur le Président, il ne vous aura pas échappé que cette même loi autorise de nommer sur des postes de direction ou de hautes responsabilités comme le vôtre, des personnes non fonctionnaires ?

Nous déplorons que la Direction locale mette en oeuvre les mesures d'une loi qui sape les fondements du statut de l'emploi public et menace l'avenir de tous les fonctionnaires.

**Force Ouvrière condamne fermement la banalisation par cette loi d'emplois d'agents contractuels à statut précaire sur tous types de postes, sans aucun garde-fou juridique quant à leur évolution de carrière ou de promotion, dont le lien de subordination directe à l'autorité qui les recrute fragilise la réalité de leur indépendance et de leur neutralité.**

Seul le statut peut garantir la neutralité du service rendu, l'égalité des droits des agents et des usagers. Maurice THOREZ déclarait déjà en 1946 que « le fonctionnaire ne devait plus être le domestique du gouvernement livré à l'arbitraire ou au favoritisme, mais seulement le serviteur de l'État garanti dans ses droits, son avancement et son traitement ».

Cette loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, sous l'habillage d'une modernisation, va encore plus loin dans la destruction de ce statut en s'attaquant à la démocratie sociale (*fusion des instances consultatives du personnel (CT et CHS-CT) et suppression des compétences en CAP pour mutations et promotions*) et aux règles de gestion des personnels pour les inciter à prendre plus tôt la porte vers la sortie (*possibilités de détachement d'office ; incitation aux départs vers le privé ; dispositif de rupture conventionnelle ; Lignes Directrices de Gestion*).

**Force Ouvrière continuera à défendre un service public porté par les valeurs de neutralité, d'impartialité, de continuité et d'égalité qui sont au coeur de notre modèle.**

*Les membres « Force Ouvrière » élus du Comité Technique Local de la DFIP de Nouvelle-Calédonie*